



République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE MELSHEIM

93 rue de l'Ecole – 67270
Téléphone : 03.88.91.52.62 - Email : mairie.melsheim@payszorn.com

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2019

Conseillers élus : 15 **Sous la présidence** de M. GUILLAUME Eric, Maire

Présents : 9 **Membres présents** : LIENHARDT Marc - WENDLING André - DEMESY Didier, Adjoint
LAPP Kathy - KARCHER Christelle - MORIN Franck -
RICHERT Edith - SCHAAL Pierre-Yves

Date de convocation : 06/03/2019

Compte-rendu affiché le 22/03/2019 **Membres excusés** : ERTZ Mathieu - SCHAEFFER Mireille - SCHEER Philippe

Membres absents : MERCKLING Eddy - STAATH Jean-Baptiste - VAUTRIN Thierry

Secrétaire de séance : WENDLING André

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
2. Compte de Gestion 2018
3. Compte Administratif 2018
4. Affectation des résultats 2018
5. Amortissement des contributions SIVU et PLUi
6. Budget 2019
7. Fixation des taux de contributions directes pour 2019
8. Subventions attribuées par la commune.
9. Loyer du logement communal-école
10. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du vendredi 7 février 2019

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 février 2019 est adopté à l'unanimité.

2. Compte de Gestion 2018

Sur présentation de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuve le compte de gestion 2018 dressé par la Trésorerie de Truchtersheim.

3. Compte Administratif 2018

Après avoir approuvé le compte de gestion,

En l'absence de M. le Maire et sous la Présidence de M. André WENDLING, 2^{ème} adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

décide d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2018 dont l'essentiel est reproduit ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses: 259.364,38 €
- Recettes : 324.255,86 €
- Résultat 2018 :64.891,48 €
- Report : 233.669,45 €
- Excédent : **298.590,93 €**

Section d'Investissement:

- Dépenses : 42.494,29 €
- Recettes : 78.744,84 €
- Résultat 2018 36.250,55 €
- Report : - 43.211,21 €
- Déficit : **- 6.960,66 €**

Excédent global de clôture: 291.630,27 €

4. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif de l'exercice 2018
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
Constatant que le Compte Administratif présente :

- un déficit d'investissement de – **6.960,66 €**
- un excédent de fonctionnement de **298.590,93 €**

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'affecter le résultat 2018 comme suit :

A la section d'Investissement :

- Art 1068 excédent de fonctionnement capitalisé: **6.960,66 €**
- Art 001 déficit d'investissement reporté : **6.960,66 €**

A la section de Fonctionnement

- Art 002 excédent de fonctionnement reporté : **291.630,27 €**

5. Amortissement des contributions SIVU et PLUI

Vu l'instruction budgétaire comptable M14, pour les communes de moins de 3.500 habitants selon laquelle les subventions d'équipement imputées au chapitre 204 sont obligatoirement amorties selon une durée fixée par le Conseil Municipal.

Vu le décret n°2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par les collectivités fixant les cadences maximales à 15 ans, lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations.

La commune verse des subventions d'équipement :

- à la com-com pour la réalisation du PLUi depuis 2017 (compte 2041511 Biens mobiliers, matériel et études)
- au SIVU des 10 villages jusqu'en 2018 et à la com-com à partir de 2019 pour la construction de l'école La Décapole à Wickersheim depuis 2009 (compte 2041582 Bâtiments et installations)

La commune amortit les subventions versées au SIVU depuis 2016, avec une durée d'amortissement de 15 ans, mais sans avoir pris de délibération.

Les subventions versées pour la réalisation du PLUi n'ont pas encore été amorties.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

fixe les durées d'amortissement comme suit:

- 5 ans pour la réalisation du PLUi (compte 2041511 Biens mobiliers, matériel et études)
- 15 ans pour la subvention pour la construction de l'école La Décapole à Wickersheim (compte 2041582 Bâtiments et installations)

6. Budget Primitif 2019

M. André WENDLING, 2^{ème} adjoint au Maire présente le budget primitif de l'exercice 2019,

Après examen,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve le budget 2019, dont l'essentiel est reproduit ci-dessous :

- Section de fonctionnement à l'équilibre, en recettes et en dépenses : **547.280,27 €**
- Section d'investissement à l'équilibre, en recettes et en dépenses : **374.829,48 €**

7. Fixation des taux de contributions directes pour 2019

Le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour et 1 Abstention,

décide de maintenir les taux de contributions directes suivants pour l'année 2019

	Base notifiée	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	650.300	14,95%	97.220
-----	-----	-----	-----
Taxe foncière sur propriétés bâties	488.500	7,61%	37.175
-----	-----	-----	-----
Taxe foncière sur propriétés non bâties	42.200	38,37%	16.192
TOTAL	1.181.000		150.587

charge le Maire de l'application de ces taux.

8. Subventions 2019

Considérant l'attribution de subventions pour l'année 2019

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide d'attribuer les aides financières suivantes :

- Garde Aide à Domicile à Saverne : 120 €
- ARAHM (Association régionale aide aux handicapés moteurs "les Grillons) : 100 €
- GIHP Saverne et sa région : 400 €
- Association "Une rose, un espoir" du secteur Pays de la Zorn pour l'attribution d'une subvention permettant de couvrir l'achat des roses pour l'opération au profit de la ligue contre le cancer pour la campagne 2019 : 60 €

autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

9. Loyer du logement communal-école

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un nouveau bail de location signé avec le locataire pour le logement communal-école, a été signé le 31/10/2014 avec effet au 1^{er} novembre 2014.

Le montant actuel du loyer est de 363 €, charges 60 €.

M. le Maire rappelle que le loyer annuel de la location est révisable à la hausse, au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'I.N.S.E.E., conformément au contrat de location.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide

- de ne pas augmenter le loyer du logement communal-école pour les prochaines années et de le maintenir à 363 €.
- de prendre une nouvelle délibération en cas de révision du loyer

10. Divers :

- 22/04 : Chasse aux œufs
- 02/05 : Conseil Municipal
- 15/06 : Fête de la musique
- 15/09 : Thé Dansant

Séance close à 23h

Suivent les signatures des membres présents :

GUILLAUME Eric, Maire	LIENHARDT Marc, 1 ^{er} Adjoint	WENDLING André, 2 ^{ème} Adjoint,	DEMESY Didier, 3 ^{ème} Adjoint
ERTZ Mathieu	KARCHER Christelle	LAPP Kathy	MERKLING Eddy
MORIN Franck	RICHERT Edith	SCHAAL Pierre-Yves	SCHAEFFER Mireille
SCHEER Philippe	STAATH Jean-Baptiste	VAUTRIN Thierry	